

Ordonnance
 des Generaux des Monnoyes
 aux Gardes et M.^{rs} de la Monnoye de Roien
 Qui ordonne de continuer l'ouvrage des
 gros deniers blancs et doubles Parisiens et
 faire monnoyer une fois la semaine petite
 Cournois qui auront cours pour 1:8 la piece.

Du J^r 7. bre 1360.

Summe

faire l'ouvrage de vous de bel et de bon secours
et aussi faites braver jeux petits tournois
Si ils en ont mestier avant que la delivrance
Soit payée. Si garder riches cost vous
avec vos honneurs qu'en tout ce que dii est
n'ait aucun deffaut. Ecrit a Paris en la foue
des Monnoyes le d. jour de 7. bre 1560;.